



REUNION VISIOCONFERENCE du 19 Octobre 2022

Présidence : M. Aymeric ANSEL

Présents : MM. Valentin CARDON, Jean Christophe FAVEREAUX, Jimmy LAHOUSSE, Loïc LHENORET

N'a pas participé à la réunion : M. Nicolas AIMAR

Ouverture de la séance

En préambule à cette réunion, Aymeric ANSEL rappelle les engagements pris lors de la réunion du 7 juillet, concernant le suivi des SSFA.

Dans la foulée de la réunion du 7 juillet, les équipements sportifs des 2 SSFA ont été commandés, et sont désormais remis aux jeunes arbitres.

L'objet de cette réunion en visioconférence est de rebalayer les impératifs en matière d'évaluation et de formation.

Les SSFA et la Formation

- Les supports de la formation méthodologique seront envoyés aux responsables de SSFA
- Les arbitres de la SSFA participent aux 2 sessions d'évaluation de la LFHF. Toutefois, ils ne sont pas dans les mêmes obligations de minimas étant donné qu'ils sont en formation continue tout au long de l'année par leur cursus.
- Les SSFA sont libres d'organiser entre-elles des évaluations communes, supplémentaires, s'il convient d'avoir trois évaluations pour correspondre aux trimestres des années scolaires lycéennes.
 - La DTA envoyant des questionnaires chaque année, ces supports peuvent par exemple en être l'objet.
- Les responsables SSFA participent à l'élaboration des questionnaires d'évaluation pour les jeunes arbitres en collaboration avec le Pôle Formation : chacun soumet 5 questions qui seront intégrées pour l'évaluation.
 - Les supports étant réalisés pour la première évaluation, cela se mettra en place pour la seconde.
- Après les corrections, qui se feront en réunion, (Villeneuve d'Ascq pour la première évaluation, autre site (?) pour la seconde), les responsables SSFA récupéreront les copies de leurs élèves pour avoir possibilité de travailler.
- Les supports de correction seront envoyés et transmis aux SSFA.

Les soirées de Formation

Pour rappel, les élèves de la SSFA ne peuvent être réunis en soirée, compte tenu des impératifs réglementaires.

- Les arbitres sélectionnés par les SSFA participent aux journées « vidéos » de la préparation fédérale de la CRA et à la formation méthodologique.
- Les corrigés, notes et supports seront transmis aux responsables de SSFA.



SUITE

- Il peut être opportun que les responsables SSFA envoient ou échangent sur certaines vidéos travaillées en classe pour éviter la redondance des supports, et ne pas refaire quelque chose déjà étudié par les élèves durant l'année.
- Les élèves de la SSFA participent aux tests physiques de sélection lors de la seconde évaluation.

Un arbitre de la SSFA qui ne présenterait pas un niveau de travail suffisant, un niveau théorique convaincant ou une progression voire une attitude incohérente, pourrait voir sa présentation annulée ou son cursus de formation de préparation fédérale stoppée sur décision après concertation CRA-SSFA.

Les évaluations

Programmation des évaluations :

- Evaluation n°1 : 17/12/2022 sur les lois 3-11-12-14
Evaluation de rattrapage :
- Evaluation n°2 : 04/03/2023 sur l'ensemble des lois du jeu
Evaluation de rattrapage :

Une réunion « bilan » sera organisée après l'évaluation du 17/12/2022 et la correction.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France).

**Le secrétaire de séance,
Valentin CARDON**

**Le président,
Aymeric ANSEL**